

**Elections au Conseil d'Etat 2017**  
**Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis**

Bulletin réponse à renvoyer à [forumhandicap@gmail.com](mailto:forumhandicap@gmail.com) d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : Thierry Largey.....

Parti : Les Verts .....

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

C'est essentiel et il appartient au Conseil d'Etat d'élaborer une politique cohérente et transversale du handicap (qui touche forcément les 5 départements). Cela suppose une réflexion de fond entre les associations concernées, l'administration cantonale, le monde politique, mais également les organisations professionnelles et les milieux de la santé afin de définir une politique commune qui devrait aboutir à des adaptations législatives.

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

La mise en chantier de la révision de la LIPH, en ayant soin d'intégrer les associations concernées aux discussions préalables et au travaux de l'administration.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

En collaboration avec les associations concernées, la mise en place d'un organe destiné non seulement au suivi, mais qui doit être également compétent pour faire des recommandations au Conseil d'Etat. Il me semble aussi qu'il devrait pouvoir être consulté dans le cadre des autorisations de construire des bâtiments et des infrastructures publics, ainsi que des projets privés d'une certaine importance.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Engager les moyens financiers nécessaires pour que le maintien à domicile soit possible : aide à l'adaptation des bâtiments, facilité les soins à domicile, aides pour le matériel spécifique nécessaire, ...Pour ce faire, le plan stratégique doit être modifié, ... mais la loi doit être également adaptée.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

L'administration cantonale doit en premier lieu montrer l'exemple et engager plus de personnes en situation de handicap. Le Conseil d'Etat devrait s'imposer une politique active dans ce domaine. L'incitation du secteur privé doit être renforcée tant au niveau de la formation que des emplois. Il s'agit de participer financièrement aux éventuelles adaptations des locaux, aux frais d'encadrement si cela est nécessaire, ... Je suis également d'avis qu'il est nécessaire de nouer des contacts entre les associations comme la vôtre et les associations professionnels afin que celles-ci puissent influencer et aider leurs membres dans l'engagement de personnes en situation de handicap.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.**

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

J'y ai déjà répondu à la question 3, la notion d'infrastructures publiques recoupant celles de routes, trottoirs, places publiques, ... Il me paraît important qu'un organe spécialisé et officiel puisse rendre des préavis auprès de l'autorité compétente en matière de constructions (à l'image de ce qui se fait pour le feu), ceci pour toutes les constructions publiques et les projets privés d'une certaine importance.

**7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.**

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je suis pour un tourisme d'exploitation, donc fondamentalement tourné vers la satisfaction des clients (tous les clients) et une offre diversifiée de prestation. Cela doit passer par des incitations financières cantonales qui touchent à hébergement (incluant les infrastructures nécessaires aux personnes en situation de handicap), à la diversification des offres culturelles, sportives, ..., à l'adaptation aux besoins de la clientèle (toute la clientèle). Par le biais de ces incitations, les besoins des personnes en situation de handicap doivent être pris en compte (ce devrait être une condition à l'octroi de certaines aides cantonales).

**8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.**

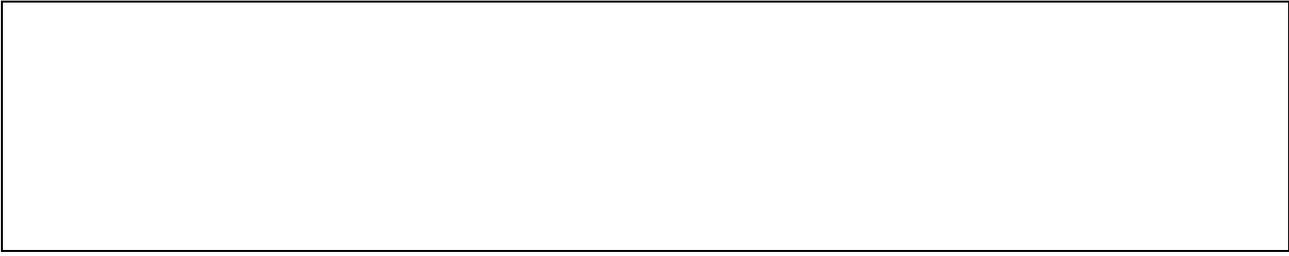
Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Les mesures que je propose dans les questions précédentes ne peuvent être réalisées qu'en déployant des moyens financiers. Il ne s'agit pas seulement de proposer le maintien du budget, mais l'adoption du budget nécessaire aux objectifs fixés.

**9. Commentaires :**



**Nous vous remercions pour votre soutien !**